

Séance du 9 mai 2018

L'an deux mille dix-huit, le neuf mai à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Bernard DAVERGNE, Maire.

Étaient présents :

MM. DAVERGNE Bernard, SEIGNEUR Christian, MOREL Christian, COPPIER Jean-Claude, MAVIOU Michel, BOULANGER Carol, CUVIER Géraud, CREUSET Thierry, Mmes HECKMANN Maryline, PLATEL Anne, DELAVIGNE Véronique,

Étaient absents excusés : Mme BARBIER Stéphanie ayant donné procuration à M. Bernard DAVERGNE, Mme HAUTIN Magali ayant donné procuration à M. Christian MOREL, M. JUPIN Mickaël ayant donné procuration à M. Michel MAVIOU, MM. LEBORGNE Daniel, LEGRAND Alain, PARMENTIER Jean-Pierre, Mmes TULIER Nathalie, INDERBITZIN Denise.

La séance est ouverte.

M. Carol BOULANGER est désigné secrétaire de séance.

Lecture est faite du précédent compte rendu, lequel est adopté à l'unanimité des membres présents.

1) MARCHES DE TRAVAUX RELATIFS A LA RESTRUCTURATION DE LA MAIRIE

M. le maire rend compte des résultats de la consultation lancée le 02/02/2018. Suite à l'analyse des offres, une négociation a été menée avec les entreprises ayant répondu pour les lots 4, 5, 6 et 11 les entreprises retenues et proposées par la CAO réunie le 30/04/18 sont :

- Lot 4 : SARL JEAN-LUC DENIS pour un montant H.T de 75 000,00 €
- Lot 5 : BHF DELAPLACE pour un montant H.T de 51 243,68 €
- Lot 6 : SIMPLIFOR pour un montant H.T de 43 876,39 €
- Lot 11 : SAS AVANTI pour un montant H.T 27 924,00 €

Suite à la 2^{ème} consultation lancée le 29/03/2018 pour les lots 1, 2 et 13, les résultats sont les suivants :

- Lot 1 : 3 offres ont été reçues, l'entreprise EGERO se classe 1^{ère} avec un montant H.T de 78 000,00 €
- Lot 2 : aucune offre n'a été reçue
- Lot 13 : une seule offre a été reçue toutefois elle est inacceptable du fait de son montant nettement supérieur au montant prévisionnel du marché.

M. le maire demande donc l'autorisation de signer ces marchés. Après délibération, le conseil accepte.

2) MARCHES RELATIFS AUX TRAVAUX DE VOIRIE 2018

M. le maire informe l'assemblée qu'une consultation a été lancée auprès de trois entreprises pour les travaux de voirie prévus au budget 2018, à savoir la voirie Chemin du Bibereau, la réfection des trottoirs rue Jean Moulin, la réfection des parties du chemin vert réalisées en pavés romains ainsi que la réalisation de 2 bateaux.

Une entreprise n'a pas remis d'offre, STPA et COLAS ont répondu. Après analyse des offres, la CAO propose de retenir les offres suivantes :

- Chemin du Bibereau : STPA pour un montant H.T de 55 605,72€ (en raison de la superficie prise réellement en compte par rapport à l'entreprise COLAS)
- Rue Jean Moulin : COLAS pour un montant H.T de 37 381,55 €
- Réalisation de 2 bateaux : COLAS pour un montant H.T de 2 895,00 €
- Chemin vert : STPA pour un montant H.T de 23 030,70 € H.T (technique préférée par rapport celle de COLAS : enrobé en 1 seule couche au lieu de 2)

M. le maire demande donc de valider le choix de la CAO, puis l'autorisation de signer les offres. Le conseil accepte.

3) DELIBERATION AUTORISANT LE DEPOT DE CANDIDATURE DE LA COMMUNE A L'APPEL A PROJET POUR LA REVITALISATION DU CENTRE-BOURG

M. le maire informe l'assemblée que l'appel à projet d'ingénierie et d'expertise pour l'élaboration d'un diagnostic et d'une stratégie de développement local pour la redynamisation du centre-bourg a été lancé conjointement par l'Etat et le Conseil Départemental. Il précise que les dossiers de candidature sont à déposer avant le 18 juin et nécessite une délibération de l'assemblée délibérante approuvant le dossier de candidature.

En conséquence il sollicite l'autorisation de déposer le dossier de candidature, afin de poursuivre le travail engagé avec la CCI.

Après délibération, le conseil accepte.

4) DESIGNATION D'UN MEMBRE AU BUREAU DE L'AFR

Suite au décès de M. DELAMOTTE, M. le maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de désigner un nouveau membre. Celui-ci doit être propriétaire de terres sur la commune et être assujéti à la taxe à l'hectare. Il propose de nommer Mme CLAUDIERE Bernadette, laquelle a donné son accord. Après délibération, le conseil accepte.

5) RESULTATS DE L'ETUDE RELATIVE A LA REVITALISATION DU CENTRE-BOURG

M. le maire fait part à l'assemblée des résultats de l'étude réalisée par la CCI sur la revitalisation du centre-bourg. Ils s'articulent autour de 3 phases :

→ Phase 1 : elle correspond à l'analyse de la structure commerciale à Feuquières. On observe un taux de vacance commerciale important puisqu'en janvier 2018, 14 cellules vacantes dont 5 dans le périmètre du centre-ville ont été recensées sur 41 soit un taux de mitage de 34 %. On constate également une ancienneté d'installation moyenne des commerçants de 21 ans et le renouvellement du tissu est faible puisque 11 % des commerçants sont installés depuis moins de 5 ans.

→ Phase 2 : elle correspond au diagnostic et au potentiel de développement local. On remarque une population en hausse. La structure de la population est proche de la moyenne régionale, toutefois le nombre de retraités et d'ouvriers est sensiblement plus élevé. On observe également un secteur industriel très présent. On relève une évasion commerciale importante vers l'Ouest du Département . On observe une nécessité de moderniser et connecter le commerce local qui reste à développer.

→ Phase 3 : elle développe les préconisations. Elles sont d'ordre multiple :

- Lisibilité du centre-ville (signalétique commerciale)
- Structuration, image et densité commerciale (densifier l'offre commerciale de la place J. Jaurès, aménagement du carrefour aux feux tricolores, étude acquisition des locaux place J. Jaurès)
- Accompagner les projets d'investissement des commerçants (commercialiser les locaux acquis, aide à l'installation)
- Anticiper le changement en accompagnant les entreprises (programme Booster CCI/CR HDF)
- Planter de nouveaux commerces (promouvoir la dynamique du centre bourg)
- Entrer dans une approche 360° de redynamisation du centre-bourg (candidater à l'AMI)

6) DIVERS

✓ M. MAVIOU informe l'assemblée que la rédaction du bulletin municipal est en cours.

Il rappelle également que la réunion de préparation pour la fête de la musique aura lieu le 13 juin. Enfin il informe l'assemblée que l'association de l'AMAP de Feuquières a été créée et que la prochaine réunion aura lieu le 11 mai pour la signature des contrats avec les particuliers.

✓ M. COPPIER fait remarquer qu'en raison des déviations relatives aux travaux de voirie rue Victor Hugo, et notamment lorsque le rond-point est interdit à la circulation, il serait souhaitable de mettre un panneau « voie sans issue » au niveau de l'allée des Tilleuls.

✓ Mme PLATEL fait part à l'assemblée de la demande des enseignants, qui souhaiteraient que la chorale des enfants puisse participer au chant lors des cérémonies officielles, et plus particulièrement à celle du 11 novembre.

✓ M. CUVIER rend compte du rendez-vous avec le groupe ELABORE pour proposer un audit sur le cimetière.

✓ M. MOREL dresse le bilan de la classe de neige, puis de l'accueil de loisirs du mois d'avril (fréquentation moyenne de 30 à 35 enfants par jour), les sorties ont eu lieu comme prévu au Festival de l'oiseau et au parc de la Sauvagette.

Il informe l'assemblée que 9 jeunes ont participé à la sortie bowling.

✓ M. le maire fait part à l'assemblée de l'invitation de l'AFSB au tournoi inter-entreprises de handball qui aura lieu le 18 mai à 18h00 au gymnase.

✓ M. le maire fait part également d'un courrier reçu de la ville d'Amiens, qui souhaite candidater pour organiser le congrès de l'Union Nationale des CCAS en 2019. Il sollicite la commune afin d'obtenir une lettre de soutien pour leur candidature, comme ville organisatrice du congrès 2019 de l'UNCCAS. Le Conseil accepte.

✓ M. le maire donne lecture du courrier de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers qui l'informe du changement de la composition du bureau et qui sollicite la mise à disposition d'un local pour entreposer leur matériel. Un courrier leur sera adressé afin de les aviser que la collectivité va voir les possibilités.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.

